

BPOST

# Les vieux timbres bientôt inutilisables ?

À partir de 2023, les anciens timbres libellés en francs ou en euros pourraient ne plus être valables.

• Benjamin HERMANN

**N**e vous débarrassez pas de vos vieux timbres, ils peuvent toujours affranchir vos courriers : ce principe est bien connu, mais pourrait faire partie du passé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un projet d'arrêté royal relatif aux services postaux prévoit en effet d'en finir avec la durée de validité illimitée des timbres émis après le 2 octobre 1961, qui est le principe prévalant actuellement (même si une tolérance est de mise pour l'usage de timbres émis antérieurement).

Plusieurs députés ont interrogé la ministre des Entreprises publiques, Petra De Sutter (Groen), ce mardi en commission de la Chambre. Celle-ci cherche à rassurer quelque peu et rappelle que l'arrêté royal en question n'en est qu'au stade du projet. Il faisait d'ailleurs l'objet d'une consultation publique depuis le 19 février et jusqu'à ce 23 mars. En fonction des réactions qu'il

aura suscitées, elle se dit prête à adapter le texte.

Actuellement, « moins de 0,25 % des lettres sont affranchies avec des timbres en francs belges et 1 % le sont avec des timbres en euros », précise la ministre. « La plupart des timbres vendus depuis 1998 n'ont plus de valeur nominale, mais une valeur exprimée en unités : 1, 2, 3, etc. »

En outre, ce changement surviendrait « douze ans après la vente du dernier timbre en euros », ceux en francs belges ayant de toute façon cessé d'être émis lors du passage à l'euro, en 2002.

Pourquoi des lors vouloir mettre fin à leur validité ?

Parce que le contrôle de ces timbres-là doit se faire manuellement, ce qui occasionne des coûts pour bpost et « peut donner lieu à des erreurs. De plus, peu de pays en Europe utilisent encore d'anciens timbres. Ce n'est encore possible qu'en France et en Italie », précise Petra De Sutter. Saint-Marin est également concerné.

En fonction des conclusions qu'elle pourra tirer de la consultation, la ministre laisse entendre que « pour les timbres en euros encore en circulation, on pourrait peut-être penser à une période de transition plus longue ». Pour ceux libellés en francs belges, par contre, il y a fort à parier « qu'ils ne restent plus en circulation très longtemps ». ■



## « Je conseille aux gens de les coller »

• Jean-Christophe HERMINAIRE

**L**e problème avec ces timbres, c'est que, trop récents, ils n'ont guère de valeur pour les collectionneurs. « Si vous essayez de les vendre, vous n'en aurez pas 40 % de leur valeur faciale. Moi, ce que je conseille aux gens, c'est de les coller sur une enveloppe », explique Ivan Van Damme, le président de la Fédération royale des cercles philatéliques de Belgique. Il vous reste deux ans. « Dans les années 50-60, des

centaines de milliers de personnes ont commencé à collectionner des timbres-poste, explique le Louvaniste. Aujourd'hui, des gens héritent de ces collections de leurs parents et ces timbres arrivent en masse sur le marché. Il y en a trop. »

Les jeunes, eux, ne collectionnent plus les timbres. La fédération compte encore 10 000 membres, mais ce nombre décroît d'année en année. « Les vieux timbres, ce sont ceux d'avant 1940, mais la moitié des collectionneurs ne s'intéressent pas aux timbres belges, il y a beaucoup de collec-

tions thématiques », ajoute ce spécialiste qui, lui, a choisi le thème des prix Nobel.

« Que voulez-vous faire ? Prolonger, mais pour combien de temps ? Pour 100 ans ? C'est une décision politique, et surtout une question de coût pour bpost. » Président fédéral, il dit ne pas avoir été consulté, mais propose une issue : pouvoir échanger ces timbres auprès de bpost. « Je donnerais, par exemple, des vieux timbres pour 1 000 FB et je reçois 24 unités à affranchir jusqu'à, disons, 2028. C'est une solution possible. » ■